



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)
Direction générale de l'Energie

L'INSTALLATION N' EST PAS CONFORME

Date(s) du contrôle: 27/06/2024 **Date d'émission du rapport:** 28/06/2024
Rapport N°: 0875-240627-04

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem
T: 083 21 35 27 E: namur-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0875

Identification des tiers:

Client:
Adresse:
Nom propriétaire, occupant ou gestionnaire:
Adresse:
Responsable des travaux:
Adresse: ,
Numéro de TVA:

Identification de l'installation électrique:

Nom:
Adresse:
Code EAN:
Numéro compteur: 20262080
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

N° Rapport: 0875-240627-04

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VOB - Section: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 2

Valeur nominale de la protection du branchement: 25A

Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 18+16 (réserve inclus)



N° Rapport: 0875-240627-04

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbvtv.com

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit
(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit
(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit
(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

2 circuits 3P disj. 25 A 4 mm² XVB

13 circuits 2P disj. 20 A 2,5 mm² XVB

3 circuits 2P disj. 16 A 2,5 mm² XVB

11 circuits 2P disj. 20 A 2,5 mm² VOB

4 circuits 2P disj. 16 A 2,5 mm² VOB

1 circuits 2P disj. 25 A 6 mm² XVB

N° Rapport: 0875-240627-04

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Réf. rapport du contrôle de conformité: N15/192460 voir annexe

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 14 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 0,90 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

- 1 Le schéma unifilaire ne correspond pas à la réalité (Livre 1: 3.1.2.1).
- 2 Les plans de position ne correspondent pas à la réalité (Livre 1: 3.1.2.1).
- 3 Pas toutes les données obligatoires figurent sur le schéma unifilaire (Livre 1: 3.1.2.2).
- 4 Absence des plans de position (Livre 1: 3.1.2.1).
Annexe
- 5 Absence de schéma unifilaire (Livre 1: 3.1.2.1).
Annexe

Remarques:

- 1 Le rapport de contrôle de conformité a la référence: N15 192460 et date: 23/06/1999
- 2 En raison de l'absence du rapport de contrôle de conformité concernant l'ensemble de l'installation électrique, la conformité devra être vérifiée à nouveau lors de la prochaine visite de contrôle.

Conclusion du contrôle:

3. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le: 27/06/2025

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.

N° Rapport: 0875-240627-04

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0875 p.o. du directeur technique

30/06/24 13:11

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

N° Rapport: 0875-240627-04

VMA - 66.02



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com